14/06/2012

Mesdames, Messieurs  
Dames en heren,  
   
Sinds lang, te lang hebben mensen met een handicap het gevoel door het beleid van ons land in de steek te worden gelaten. De toegang tot een volwaardig burgerschap en een leven zoals elk van ons dat zijn hun verwachtingen  en hun hoop. **Een efficiënt beleid moet als doel hebben de integratie en de participatie van deze personen in het sociale leven te bevorderen.**  
   
Gehandicaptenbeleid is een complex thema, dat zowel behoort tot de bevoegdheden van de gemeenschappen, de gewesten en de federale en internationale autoriteiten. Het gaat over een **transversale bevoegdheid** met al haar problemen en al haar rijkdom.  
   
Daarom is één van mijn uitdagingen de uitvoering van het toezicht op het VN-verdrag inzake de rechten van personen met een handicap.  
   
 Wat mij betreft is dit verdrag een krachtige hefboom voor een beleid van inclusie. Het moet worden doorgedrukt op Europees niveau en het implementeren in onze nationale wetgeving. We moeten overgaan van de theorie naar de praktijk.  
   
D’une manière générale, le Secrétaire d’Etat fédéral aux Personnes handicapées est le **coordinateur, d’un sensibilisateur permanent à la condition de la personne handicapée au sein du Gouvernement**.  
   
Il focalise, centralise, motive la construction commune d’une société pour tous.  
   
**La Conférence Interministérielle (CIM) “Bien-être, Sports et Famille” - Partie “Personnes handicapées** et le **réseau de référents « handicap » au sein des administrations et cabinets sont les** deux instruments majeurs, essentiels, que j’ai initiés et qui vont me permettre dans l’immédiat de sensibiliser largement à la condition de la personne handicapée.  
   
   
**Avec ces deux outils et en concertation permanente avec le secteur, je poursuis la mise en œuvre de quelques projets ambitieux, qui me tiennent particulièrement à cœur**, et qui sont par ailleurs repris dans la Note de Politique Générale que j’ai présentée au début de l’année.

1. **De invoering van de handipass kaart :** het idee van een « handipass », dat nog in zijn kinderschoenen staat, is een belangrijke uitdaging voor de integratie van mensen met een handicap.

1. **De invoering van één informatieloket voor personen met een handicap**: Eén informatieloket waar personen met een handicap en de organisaties met al hun vragen terecht kunnen, zowel op vlak van het bekomen van hun uitkeringen maar ook op gebied van de toegang tot werk, mobiliteit, opleiding,… Dit is steeds een terugkerend verzoek van de gehandicaptensector, dat mij legitiem en gerechtvaardigd lijkt.
2. Au niveau des allocations, notre législation date de 1987. Elle est **vieille de 25 ans** et on lui a collé des dizaines d’arrêtés royaux qui la rendent lourde. Le système a été complexifié par un tas de mécanismes de contrôles et de sur-contrôles. Ils sont importants. Il faut les simplifier et accélérer les procédures. **Je veux jeter les bases d’une réforme du système des allocations afin qu’elles n’handicapent plus.**

Enfin, ce qui nous réunit aujourd’hui rejoint une des préoccupations du Gouvernement ainsi qu’un de mes objectifs principaux pour cette législature.

1. **La reconnaissance de l’ « aidants proche »**. La difficulté de la personne dépendante concerne aussi son entourage, sa famille proche. Et parmi eux, sont particulièrement impliqués ceux qu’on appelle les « aidants proches ».

Reconnaître un véritable statut à ces personnes, c’est un chantier majeur selon moi, parce qu’il concerne beaucoup de personnes à considérer comme de véritables héros des temps modernes.  
   
   
Bien que les personnes dépendantes sont le plus souvent confrontées à

* une déficience/handicap physique (33,5%) ou
* à une déficience/handicap mental (24,7%) ou
* au polyhandicap (15%) ou
* troubles envahissants du développement (9,4%)

Les difficultés liées au grand âge suivent le groupe des déficiences/handicaps avec 17,3% et ce nombre, on le sait, ira croissant.  
   
Enfin, les problèmes d’ordre psychologique et psychiatrique apparaissent avec respectivement 10,9% et 10,4% de personnes concernées.  
   
Le nombre d’aidants proches en Belgique est estimé à 9,37 %. Leur âge moyen est de 57 ans et seuls 40 % des aidants proches exercent un travail rémunéré de plus de 15h/semaine.  
   
Vous le voyez, donc, que la reconnaissance sociale de l’aidant proche ou plutôt l’aidante proche, car près 70% d’entre eux sont des femmes, est un objectif que nous devons atteindre.  
   
 Elke burger kent een situatie waar de zorgbehoevendheid van een naaste tot extreme complicaties leidt in de combinatie van het sociale of professionele leven voor het gezin.  
   
Even onmisbaar als de professionele begeleiding aan huis zijn de mantelzorgers die nog steeds erg onbekend zijn, en zich zonder grenzen inzetten voor hun naasten.  
   
Het zijn mensen die hun leven wijden aan het verzorgen van een naasten, dat kan hun kind zijn, hun ouder of partner,…  
   
A l’heure actuelle, ces personnes n’ont aucune reconnaissance. Elles vivent cette situation aux dépens de leur propre protection sociale, de leur propre épanouissement. L’aidant proche qui réduit ou met fin à son temps de travail pour soutenir son enfant malade, son conjoint ou son parent handicapé (maladie, accident ou vieillissement), n’a aucune possibilité de valorisation sur le plan de sa pension, de sa couverture sociale, du chômage.  
   
   
 **Il est donc essentiel, pour le renforcer et lui apporter une reconnaissance, de donner à l’aidant proche une place qui lui permet d’exprimer ses besoins et d’agir en tant qu’acteur dans le cadre d’une collaboration officielle avec les professionnels.**  
   
La première chose à faire, c’est de **définir très précisément la notion d’aidant proche**. C’est en passe d’être fait. Et d’avancer ensuite progressivement, pour que ces femmes (ce sont la plupart du temps des femmes) obtiennent tout d’abord une reconnaissance sociale (c’est très important pour elles), puis une  véritable protection sociale (droit aux soins de santé, comptabilisation de la période  d’interruption de carrière pour aider un proche dans le calcul de la pension, etc). Il faut absolument sécuriser la situation de ces personnes. Je connais le contexte budgétaire comme vous, mais je pense que si un jour on dégage une petite marge, on doit la consacrer prioritairement à ces personnes qui le nécessitent au-delà de le  mériter !  
   
Pour moi, la dépendance n’est pas seulement l’affaire des personnes ayant leur autonomie précarisée, de leurs familles et de leurs proches. La dépendance peut frapper chacun d’entre nous à tout moment. Ce n’est pas l’affaire des autres. C’est l’affaire de tous.  
   
De begeleiding van een naaste die zorgbehoevend is omwille van een handicap  en of het ouder worden is gegarandeerd door de familiale solidariteit.  
   
Inderdaad, tot vandaag, de familieband was voldoende om kracht en moed te putten aan velen onder ons om verantwoordelijkheid op te nemen.  
   
De grote families die vandaag bestaan uit verschillende generaties verdwijnen en de kwaliteit van de aangeboden zorg aan een naaste moet worden gehandhaafd, dit terwijl de solidariteit tussen de mensen sterk verminderd.  
   
Cette seconde journée nationale de l’Aidant proche doit nous rappeler que, cette solidarité, on a non seulement le devoir de la reconnaitre mais aussi de permettre son développement.  
   
Je parlais, en introduction, de compétence transversale, de rôle de coordinateur avec mes collègues des différents niveaux de pouvoir, mais je m’en voudrais d’omettre l’importance du tissu associatif. Je profite donc de l’occasion qui m’est donnée aujourd’hui pour souligner le travail que vous réalisez, quotidiennement, dans les associations, dans vos associations. Grâce à votre expertise, vous amenez à une plus grande réflexion et intégration des personnes en situation d’handicap.  
   
A cet égard, je vous réitère ma disponibilité et ma volonté d’être à votre écoute et surtout ma détermination à être votre interprète tant auprès des autorités belges  et européennes pour ensemble œuvrer à l’intégration et la participation de tous à la vie sociétale.  
   
Merci de votre attention

Philippe Courad, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, aux familles et aux personnes handicapées, chargé des risques professionnels